

AFFAIRE N° 20 - Proposition de vente concernant un terrain de 3 ha 14 a. 50 ca. situé à Saint-François, appartenant à M. BERTIL Jurien, pharmacien à Saint-Denis.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le terrain proposé conviendrait parfaitement pour un cimetière. Le prix de vente est de 11.000.000, defrs.CFA.

J'ai fait savoir à M. BERTIL que la Municipalité serait en principe d'accord pour faire l'acquisition du terrain en cause, sous réserve de fixation obligatoire du prix par le Service des Domaines.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

M. BERTIL ayant demandé ce qu'il était advenu du terrain primitivement acheté à Saint-François en vue de la construction d'un cimetière, le Maire précise que le premier terrain acheté ne convenait pas ; et que par ailleurs le deuxième terrain acheté étant destiné en partie à des constructions scolaires, le Service de Santé a refusé d'autoriser la création d'un cimetière à proximité d'une école.

Le Maire, pour en revenir au terrain proposé par M. BERTIL Jurien, demande au Conseil d'approuver le principe de l'acquisition de ce terrain :

- 1°) sous réserve d'en discuter le prix après avis du Service des Domaines;
- 2°) sous réserve également de l'accord préalable du Service de Santé en ce qui concerne la création d'un cimetière.

La proposition du Maire assortie de ces deux réserves est adoptée à l'unanimité.

M. GALLARD à ce propos, signale que M. BERTIL accepterait peut-être de conserver une partie du terrain ci-dessus proposé et de mettre à la disposition de la Commune un deuxième terrain situé un peu en-dessous, convenant parfaitement à la construction d'une école, lequel terrain se trouve à côté de l'école actuelle de Saint-François et pourrait donc servir éventuellement à l'agrandissement de celle-ci.

Le Maire demande à M. HOANEAU de bien vouloir prendre contact avec M. BERTIL à ce sujet.

Le Maire demande également à la Commission chargée de la visite des terrains, de se rendre sur tous les terrains dont l'acquisition est envisagée aujourd'hui. Il rappelle pour mémoire que cette Commission est composée de M.M. REYDELLET - GALLARD - CADET et GIGANT actuellement absent du Département.